



# CONSEIL MUNICIPAL

Proces-Verbal du 11 Juillet 2012



## **OBJET**

### **2012-81) DEVIS ENTREPRISE A+ ESPACES VERTS AMENAGEMENT ESPACE ATSEM ECOLE MATERNELLE ET DEMOLITION BAC INTERIEUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatif à l'aménagement de l'espace ATSEM école maternelle et démolition du bac intérieur et propose de retenir l'entreprise A+ ESPACES VERTS de MAISONCELLES DU MAINE (Mayenne) pour un montant de 2 553,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir l'entreprise A+ ESPACES VERTS de MAISONCELLES DU MAINE (Mayenne) pour un montant de 2553.08 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-82) DEVIS ENTREPRISE HOCDE PEINTURES MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatif aux travaux de peintures des menuiseries intérieures et extérieures pour les écoles maternelle et primaire et propose de retenir l'entreprise HOCDE Benoît de ENTRAMMES (Mayenne) pour un montant de 21 012,94 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir l'entreprise HOCDE Benoît de ENTRAMMES (Mayenne) pour un montant de 21 012.94 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-83) DEVIS ENTREPRISE SMRBA GARAGE ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatif aux travaux à effectuer sur le garage école maternelle et propose de retenir l'entreprise SMRBA de ENTRAMMES (Mayenne) pour un montant de 5 638,70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir l'entreprise SMRBA de ENTRAMMES (Mayenne) pour un montant de 5 638,70 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-84) DEVIS ENTREPRISE CGE DISTRIBUTION OUVERTURE A DISTANCE PORTAIL ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatif aux travaux à effectuer sur le portail école maternelle (ouverture à distance) et propose de retenir l'entreprise CGE DISTRIBUTION de LAVAL (Mayenne) pour un montant de 872,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir l'entreprise CGE DISTRIBUTION de LAVAL (Mayenne) pour un montant de 872,00 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-85) DEVIS ENTREPRISE GILOT AMENAGEMENT PREAU ACCUEIL PERISCOLAIRE PETITE ENFANCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatif aux travaux à effectuer relatifs à l'aménagement du préau de l'accueil périscolaire pour la petite enfance (partie structure pour plafond en sapin) et propose de retenir l'entreprise GILOT de ENTRAMMES (Mayenne) pour un montant de 318,13 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir l'entreprise GILOT de ENTRAMMES (Mayenne) pour un montant de 318,13 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-86) DEVIS AMENAGEMENT MAISON BRIELLES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs aux travaux à effectuer pour l'aménagement de la maison Brielles, à savoir :

- Isolation : pose de cloison et isolation - Entreprise FORVEILLE pour un montant de 9 674.80 € TTC
- Sol : mise en œuvre d'un isolant, fourniture et pose de carrelage - Entreprise Sol 2000 pour un montant de 4 206.33 € TTC
- Menuiserie : fabrication d'une fenêtre à deux vantaux, de 3 châssis fixes pour les petites lucarnes, d'une porte d'entrée + fourniture et pose d'un plancher - Entreprise LEPAGE pour un montant de 6 805.24 € TTC

et propose de retenir les entreprises susnommées pour un montant total de 20 686,37 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir les entreprises FORVEILLE, SOL 2000 et LEPAGE pour un montant total de 20 686,37 € TTC.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-87) DEVIS ENTREPRISE NERUAL FILET DE PROTECTION TERRAIN DE FOOTBALL ROUTE DE FORCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatif à l'acquisition d'un filet de protection pour le terrain de football Route de forcé et propose de retenir l'entreprise NERUAL de COSSÉ-LE-VIVIEN (Mayenne) pour un montant de 2 445,82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir l'entreprise NERUAL de COSSÉ-LE-VIVIEN (Mayenne) pour un montant de 2 445,82 € TTC.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-88) DEVIS ENTREPRISE CAM AGRANDISSEMENT ATELIER MUNICIPAL RUE DES SPORTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs aux travaux à effectuer pour l'agrandissement de l'atelier municipal rue des Sports et propose de retenir l'entreprise CAM de LAVAL (Mayenne) pour un montant total de 15 297,37 € TTC réparti comme suit :

- Charpente couverture bardage et porte : 13 050.15 € TTC
- Eclairage et prise de courant : 1 083.22 € TTC
- Plan pour demande de permis de construire avec signature architecte : 1 794.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ DECIDE de retenir l'entreprise CAM de LAVAL (Mayenne) pour un montant de 15 297,37 € TTC.

➤ AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-89) DEVIS ENTREPRISE EUROVIA EMPLOIS PARTIELS ET REPROFILAGE 2012**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 4 devis reçus relatifs aux travaux d'emplois partiels et reprofilage - point-à-temps - 2012 et propose de retenir l'entreprise EUROVIA de LAVAL (Mayenne) pour un montant de 18 717,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA de LAVAL (Mayenne) pour un montant de 18 717,40 € TTC

➤ AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

## **OBJET**

### **2012-90) AVENANT N°1 LOT 12 NOUVELLE MAIRIE - FRANCE-CHAUFFAGE ASPIRATION CENTRALE NOUVELLE MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, un devis de l'entreprise France-CHAUFFAGE relatif à la mise en place d'une aspiration centrale à la nouvelle mairie pour un montant de 2 925.56 € HT. Celui-ci étant supérieur de plus de 5% au montant du marché initial du lot n°12 (chauffage-VMC), il convient de prendre un avenant n°1.

Cet ajout entraînera une plus-value sur la base du marché de 49 758,77 € HT.

Le marché de l'entreprise France-Chauffage passera donc de 49 758,77 € HT à 52 684,33 € HT (avenant n° 1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** à 15 voix pour et 1 abstention pour la passation de l'avenant avec l'entreprise France-Chauffage pour un montant de 2 925,56 € HT.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## **OBJET**

### **2012-91) PROJET NOUVELLE MAIRIE – MARCHE LOT 10 – ENTREPRISE GREEN DISTRIBUTION**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, suite à l'appel d'offres pour travaux, le lot n°10 (escalier élévateur) n'avait pas été notifié, par manque d'information notamment du rapport technique APAVE. A ce jour, celui-ci ayant été fourni, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Green Distribution de VERN-SUR-SEICHE (Ille-et-Vilaine), pour un montant de 10 990.00 € HT soit 11 594.45 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir l'entreprise **GREEN DISTRIBUTION** pour un montant de **10 990,00 € HT soit 11 594.45 € TTC** pour le lot 10 - projet construction nouvelle mairie
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché ou toutes les pièces se rapportant à celui-ci.

## **OBJET**

### **2012-92) CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE**

Le conseil municipal,

- Vu le Code de l'urbanisme modifié par la loi Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) du 13 Décembre 2000 et par la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 02 Juillet 2003, et notamment ses articles L212-1 à L212-5,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2012 engageant la procédure de Zone d'Aménagement Différé (ZAD),

Considérant que l'étude met en évidence l'intérêt général de l'opération d'aménagement nord du bourg et s'inscrit en compatibilité avec les orientations en cours de définition du SCOT de Laval et des Pays de Loiron,

La commune décide de réaliser une zone d'aménagement différé sur les parcelles cadastrées 1264, 1268, 1269, 406, 119, 121, 1144, 1146, 874 (partiel), 614, 617, 275 et 276 classées en zone naturelle protégée (NP) et/ou en zone naturelle loisirs au PLU (NL).

La parcelle cadastrée 1340, en rive droite de la Jouanne est déjà en propriété communale. Elle est incluse au projet de création de ZAD pour mieux apprécier la cohérence du périmètre et du projet de mise en valeur des berges de la Jouanne.

Le projet de création de ZAD couvre une superficie de 11.3 hectares. La proposition de périmètre est consultable sur la notice de présentation annexée à la présente.

Après en avoir délibéré, après avoir procédé au vote, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité en application des articles L.212-1 et L.212-2 du code de l'urbanisme, de solliciter monsieur le préfet pour la création d'une ZAD offrant notamment un droit de préemption au profit de la commune pour une durée de 6 ans renouvelables sur les terrains désignés dans le dossier annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le dossier du projet approuvé est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

## **OBJET**

### **2012-93) ACQUISITION TERRAIN CHÂTEAU D'EAU DE LA COUDRE MME DODARD DES LOGES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une négociation a été engagée avec Madame DODARD des LOGES, domiciliée « La Dactière » à ENTRAMMES concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1275 (emprise parcellaire comprise entre la clôture du château d'eau et la piste cyclable).

Vu l'avis des Domaines par courrier en date du 27 décembre 2011,

Etant donné que cette partie de parcelle a fait l'objet d'un plan de bornage par le cabinet ELIZALDE, de Laval et que la superficie nouvelle de la parcelle que la commune d'ENTRAMMES souhaite acquérir est de 443 M<sup>2</sup>,

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Donne son accord concernant l'acquisition par la commune à Madame DODARD des LOGES d'une partie de la parcelle cadastrée section a n°1275 et dénommée partie b pour une superficie de 04 ares 43 centiares, moyennant le prix TTC de 0,40 €/M<sup>2</sup> soit pour la totalité de la parcelle représentant une surface de 443 M<sup>2</sup>, un montant de 177,20 €, étant donné que les frais de bornage et d'actes, ainsi que les plantations liés à cette cession sont à la charge de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

## **OBJET**

### **2012-94) LEVE TOPOGRAPHIQUE AMENAGEMENT FACE MAIRIE – CABINET ELIZALDE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude d'urbanisme relative à l'aménagement foncier de la zone située à l'ouest de la rue d'Anjou est en cours. Afin d'avancer dans l'étude de ce dossier, il a été convenu de demander au Cabinet ELIZALDE de Laval d'effectuer un levé topographique de la zone concernée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition faite par le cabinet ELIZALDE pour un montant de 2 377.65 € TTC et comprenant la réalisation d'un levé topographique, l'établissement du plan topographique correspondant ainsi que la fourniture du fichier sous formats papier et informatique.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD** pour l'établissement d'un levé topographique par le Cabinet ELIZALDE - 49, rue Jules Ferry - 53000 Laval (Mayenne),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**OBJET**  
**2012-95) ALSH JEUNESSE – TARIFS ACTIVITES – AOÛT 2012**

Le Conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes au cours du mois d'août 2012 :

➤ **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

	<b>TARIF 1 quotient&gt;800</b>	<b>TARIF 2 500&lt;quotient&lt;800</b>	<b>TARIF 3 quotient &lt;/=500</b>
<b>Kayak à La Rincerie</b>	14,04	13,82	13,60
<b>Spot Le Mans (Entrée simple)</b>	9,24	9,17	9,10
<b>Spot Le Mans (Entrée simple + location casque)</b>	9,88	9,79	9,70
<b>Spot Le Mans (Entrée simple + location roller/skate)</b>	11,16	11,03	10,90
<b>Spot Le Mans (Entrée + location casque et roller/skate)</b>	12,42	12,27	12,10
<b>Soirée repas à Entrammes</b>	2,56	2,48	2,40
<b>Bowling à Laval</b>	10,57	10,35	10,13
<b>Word poker tour à Nuillé (forfait transport)</b>	3,50	3,50	3,50